

CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL 2018 N.E. 19-23-24-87 U12 - BENJAMINS - MINIMES

DEPARTEMENTS DE LA HAUTE VIENNE, CREUSE, CORREZE ET DORDOGNE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Édition du 10 janvier 2018

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

<p><u>Dimanche 24 septembre 2017</u></p> <p>GOLF D'ESSENDIERAS Domaine d'Essendiéras 24160 St Médard d'Excideuil 05 53 55 34 34 golfclub@essendieras.fr</p>	<p><u>Dimanche 15 octobre 2017</u></p> <p>GOLF DE LA JONCHERE Montgrenier, 23230 Gouzon 05 55 62 76 60 golfdelajonchere@wanadoo.fr</p>	<p><u>Dimanche 22 octobre 2017</u></p> <p>GOLF DE NEUVIC Route de la plage 19160 Neuvic 05 55 95 98 89 joueur-de-golf.association@wanadoo.fr</p>
<p><u>Dimanche 12 novembre 2017</u></p> <p>GOLF DE PERIGUEUX Domaine de Saltgourde 24430 MARSAC sur L'ISLE 05 53 53 02 35 contact@golfdeperigueux.com</p>	<p><u>Dimanche 11 mars 2018</u></p> <p>GOLF DE BRIVE Vallée de Planchetorte 19100 Brive la Gaillarde 05 55 85 57 57 associationgolfdebrive@orange.fr</p>	<p><u>Dimanche 18 mars 2018</u></p> <p>GOLF DE LA PORCELAINE Célicroux, 87350 Panazol 05 55 31 10 69 golf@golf-porcelaine.com</p>
<p>TOUR Additionnel Dimanche 08 Avril 2018</p> <p>GOLF DE SAINT LAZARE 26 Av du Golf Saint Lazare 87000 Limoges 05 55 30 21 02</p>		

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- Etre licenciés de l'année en cours dans un club du département de la Haute Vienne (87) ou de Dordogne (24) ou de le Corrèze (19) ou de la Creuse (23).
- Avoir envoyé à la FFGolf ou à leurs clubs de licence, avant la date limite d'inscription du tour suivant, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.
- Respecter les prescriptions du Vade-Mecum 2017 de la FFG.

1-2) Quotas et Catégories :

Le champ des joueurs respectera, pour chaque catégorie d'âge (catégories 2018 prises en compte dès le mois de septembre 2017) et de sexe, les quotas établis ci-dessous :

CATÉGORIE en 2018	Années de naissance	Garçons	Filles
		<i>Idx*</i>	<i>Idx*</i>
MINIMES	2002-2003	21	30
BENJAMINS	2004-2005	28,5	37
U12	2006 et après	37	50

Avec un nombre total :	72
------------------------	----

* *Idx = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.*

NOTA 1 : Dans chaque catégorie, les joueurs seront retenus dans l'ordre des critères suivants à la date limite d'inscription :

- Classement à l'ordre du Mérite National Jeunes
- Joueurs ayant participé à 3 épreuves en stroke play dans les 12 derniers mois selon la dernière parution du fichier national
- Ordre des index.

NOTA 2 : Les Comités de chaque département pourront proposer, en accord avec leurs CSD respectifs, au Comité de l'Épreuve quelques joueurs aux limites des index ci-dessus (wild-cards) dans la mesure des places disponibles.

II - ENGAGEMENTS

2-1) Inscriptions :

Les inscriptions sont gratuites, toutefois une participation de 5 euros par rencontre sera demandée aux joueurs, donnant droit à une boisson et un seau de balles.

- Elles se font par l'intermédiaires des clubs, qui doivent les faire parvenir à leur C.D. respectif par courriel. Les C.D. transmettent au minimum sept jours avant la compétition au C.D. organisateur les noms, prénom, catégorie et index des joueurs (l'index retenu sera celui à la date limite d'inscription). Les ordres de départ seront communiqués le mercredi précédent la compétition par le C.D. organisateur.
- Si un joueur obtient l'index requis en cours de championnat, il pourra participer au tour suivant dans le respect du règlement en cours.

2-2) Forfaits :

Les joueurs doivent notifier tout forfait au club organisateur.

Tout forfait non notifié, sauf cas de force majeure, entraîne l'exclusion du joueur pour l'épreuve suivante.

III – FORME DE JEU

3-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes (§ 5.3-6-4).

3-2) Forme de jeu :

Strokeplay / 18 trous par épreuve.

Classement par points en brut par sexes et catégories d'âge séparées.

3-3) Attribution de points

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs. Il faudra avoir joué au moins 3 tours du C.I.D.

Si des joueurs n'ont pu participer au C.I.D. car inscrit à une autre compétition fédérale, ils se verront attribuer autant de points qu'une 3ème place, soit 60 points.

Points par épreuve

Place	Points
1 ^{er}	100
2 ^{ème}	70
3 ^{ème} ou compétition fédérale	60
4 ^{ème}	51

5 ^{ème}	43
6 ^{ème}	35
7 ^{ème}	31
8 ^{ème}	26
9 ^{ème}	20
10 ^{ème}	18
11 ^{ème}	15
12 ^{ème}	14
13 ^{ème}	13
14 ^{ème}	12
15 ^{ème}	11
16 ^{ème}	10
17 ^{ème}	9
18 ^{ème}	8
19 ^{ème}	7
20 ^{ème}	6
21 ^{ème}	5
22 ^{ème}	4
23 ^{ème}	3
24 ^{ème}	2
25 ^{ème}	1

3-4) Classement du Championnat Inter Départemental

Le classement final des U12 et des benjamins/benjamines prendra en compte les 5 meilleurs résultats sur les 6 épreuves organisées. L'épreuve du 08 avril ne sera pas prise en compte pour le classement des U12 et des benjamins/benjamines.

Le classement final pour les minimes prendra en compte les 2 meilleurs résultats sur les 3 dernières épreuves organisées.

Seuls les joueurs et joueuses ayant marqué des points seront automatiquement qualifiés pour la Qualification Régionale Nord, dans la limite des quotas du §4.

3-5) Mérite jeunes

L'épreuve de la Porcelaine, du 18 mars, sera prise en compte pour le Mérite Jeunes.

3-6) - Départage

Les joueurs ou joueuses ex æquo pour la dernière place qualificative seront tous qualifiés pour la Qualification Régionale Nord.

En cas d'égalité en points pour la 1ère place finale, on prendra le score brut du 6ème tour en comparant les 18, 9, 6, etc ... derniers trous, pour déterminer le champion inter départemental. Un joueur absent à ce 6ème tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.

3-7) - Intempéries

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries, si possible elle sera reportée sinon le classement prendra en compte les points obtenus lors des épreuves ayant eu lieu.

Ainsi les 4 meilleurs résultats sur 5 seront pris en compte.

IV - QUOTAS POUR LA QUALIFICATION REGIONALE NORD

Le résultat final du CID permet de déterminer les joueurs et les joueuses qualifiés pour la Qualification Régionale Nord. Leur nombre est indiqué dans le tableau suivant par catégorie et sexe :

	Minimes	Benjamins	U12	Total
CID 16-17 filles				
CID 16-17 Garçons				

Sous Total CID 16-17 :				
CID 79-86 Filles				
CID 79-86 Garçons				
Sous Total CID 79-86 :				
CID 19-23-24-87 Filles				
CID 19-23-24-87 Garçons				
Sous Total CID 29-23-24-87 :				
Total QRJ Nord				
Quotas pour la Finale régionale				

La Commission Sportive de la Ligue pourra attribuer, avec l'accord des Comités Départementaux, d'exceptionnelles wild cards pour des raisons dûment justifiées.

L'inscription des qualifiés, à l'issue de la Qualification Régionale Nord, pour le Championnat Régional sera faite directement par la Ligue, sans qu'il soit besoin d'une confirmation de leur participation. Par contre les scratches doivent être signalés immédiatement à leurs comités départementaux et c'est le suivant dans le classement qui sera qualifié.

V – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

5-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc ... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.
- Lors des épreuves du C.I.D, les U12 seront accompagnés par une personne désignée par le comité pour aider au comptage des coups et veiller au respect du temps de jeu. Ils doivent aussi permettre d'appeler l'arbitre (ou le comité d'épreuve) en cas de différents sur l'application d'une règle entre les joueurs.
- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

5-2) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le C.D concerné, au travers de l'entente des C.D 19,23,24,87 (cf. § 2).

Les résultats sont publiés sur le site de la Ligue (<http://www.ligue-golf-aquitaine.fr>), sur les sites des différents comités ou envoyés aux responsables jeunes par mail.

5-3) Départs :

Les départs se font par catégories d'âges décroissantes (les U12 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index en mixant au maximum les clubs.

L'heure du premier départ préconisée est 10h00 et pourra être ajusté en fonction de la saison. Il est aussi préconisé de faire les départs du 1 et du 10 autant que possible voire en shot gun.

5-4) Contrôle antidopage :

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vade-mecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

Voir sur le site Internet de la Ligue pour un modèle d'autorisation en allant à : « <http://www.ligolfaquitaine.org/fichierslig/Jeunes/ControleAntiDopage13.pdf> »

VI - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement après le dernier tour, **le 18 mars**, sur le golf de La Porcelaine **pour les U12 et les benjamins**.

Les minimes seront récompensés à l'issue du dernier tour le 08 avril, sur le golf de Saint Lazare.

Un souvenir sera offert aux premiers de chaque catégorie (fille et garçon) ainsi qu'à tous les participants.

VII - COMITÉ D'ORGANISATION - COMITÉ D'ÉPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité de Corrèze,
- un représentant du Comité de la Haute-Vienne
- un représentant du Comité de la Dordogne

Le Comité de l'Épreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou des conditions climatiques, il comportera :

- un représentant du Comité de Dordogne
- un représentant du Comité de la Haute-Vienne,
- un représentant du Comité de la Corrèze,
- le ou les arbitre(s) désigné(s) pour l'épreuve,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant.